

Décision du Maire de Montaigu-Vendée

N° DECRE_2026_021

Acquisition et location (LLD) de véhicules

Le Maire de la ville de Montaigu-Vendée,

*Vu le Code de la commande publique,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal n°DEL 2020.05.26-24 en date du 26 mai 2020 donnant délégation à Monsieur le Maire de Montaigu-Vendée,
Vu le dossier de consultation des entreprises n°MV-2025-11 mis en ligne sur la plateforme dématérialisée www.marches-securises.fr en date du 08 décembre 2025,
Vu l'Avis d'Appel Public la Concurrence publié sur le site Internet d'annonces légales www.lemoniteur.fr,
Vu le procès-verbal de la Commission Commande Publique en date du 22 janvier 2026,
Considérant la nécessité d'attribuer, signer et notifier les marchés pour l'acquisition et la location des véhicules concernés,*

DECIDE

ARTICLE 1

Le lot n°01 « Location longue durée (LLD) de 2 véhicules utilitaires légers électriques neufs » est attribué à la société BEAUVOIS AUTOMOBILES (85600 Montaigu-Vendée) :

- Véhicules : Peugeot E-Partner XL électrique, 136 ch, batterie 54 kW/H, neuf
- Durée du contrat : 48 mois et 20 000 kms par an
- Reprise RENAULT KANGOO : - 2 000 € TTC
- Prix des mensualités : 640,77 € TTC par véhicule

ARTICLE 2

Le lot n°02 « Location longue durée (LLD) de 1 véhicule utilitaire léger électrique neuf » est attribué à la société BEAUVOIS AUTOMOBILES (85600 Montaigu-Vendée) :

- Véhicule : Peugeot E-Expert M électrique 136 ch, batterie 75 kW/H, neuf
- Durée du contrat : 48 mois et 15 000 kms par an
- Prix des mensualités : 626, 79 € TTC

ARTICLE 3

Le lot n°03 « Achat de 1 véhicule utilitaire diesel 3.5T mini neuf ou occasion (à benne basculante) » est attribué à la société LIMOB (85000 La Roche-sur-Yon) :

- Véhicule : MAN TGE Châssis avec simple cabine, 163 ch, diesel, boîte automatique, neuf
- Prix véhicule : 52 200,00 € TTC
- Offre de reprise du RENAULT MASCOTT : - 4 000,00 €

ARTICLE 4

Le lot n°04 « Achat de 1 véhicule pick-up électrique (à benne basculante) » est attribué à la société LIMOB (85000 La Roche-sur-Yon) :

- Véhicule : PIAGGIO PORTER NPE pick-up électrique, batterie 42 kW/H, neuf
- Montant total : 49 200,00 € TTC
- Hors reprise

ARTICLE 5

Les marchés et toutes les pièces s'y rapportant seront signés par Monsieur le Maire.

ARTICLE 6

Les dépenses correspondantes seront engagées sur le budget principal de Montaigu-Vendée.

ARTICLE 7

Le Directeur Général des services de la Ville de Montaigu-Vendée, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au receveur municipal.

Fait à Montaigu-Vendée



Florent Limouzin
Maire de Montaigu-Vendée
4 févr. 2026



Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication et/ou de sa notification.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification